

Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations

D 8-1/2024

Attribution d'un
fonds de concours
de la MEL

—

Transition
énergétique et bas
carbone du
patrimoine
communal pour la
partie éclairage
public

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE
M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)
Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA
M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT
Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Danielle SENECHAL :

Dans un contexte de gestion budgétaire rigoureuse engagée par la Ville de Saint André, cette dernière s'est inscrite dans une démarche de recherche active de subventions ou de tout autre financement proposé.

Pour ce faire, la Ville a déposé une demande d'aide financière au titre du fonds de concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal » pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Le bureau métropolitain réuni le 27 Septembre 2024 a décidé d'octroyer une aide financière d'un montant maximum de 22 055.28 €.

Afin de percevoir cette aide financière, il convient d'accepter d'une part le fonds de concours accordé par la MEL et d'autre part d'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les dispositions de l'article L.5216-5 ;

Vu la demande de fonds de concours formulée par la Ville pour le projet de rénovation d'une partie de l'éclairage public ;

Vu l'avis favorable du bureau métropolitain du 27 Septembre 2024 pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 22 055.28€ ;

Vu le projet de convention ci-annexé entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune de Saint-André-lez-Lille ;

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant que pour bénéficier de cette aide, il convient d'accepter d'une part le fonds de concours accordé par la MEL par voie de délibération et d'autre part d'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- Accepte le fonds de concours d'un montant maximum de 22 055.28€,
- Inscrit la recette au budget communal au titre de 2024,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents,
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Cédric ANDRÉ